

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



28 Mars 2023

N°29

*L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser*

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Résultats Semaine 12,
- Sportivité Semaine 12,
- Sanctions,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage (rectificatif),
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier Semaines 14 à 15.



SAISON 2022 - 2023

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31

François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 20 mars 2023.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE

③ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 CHAMPIONNATS

④ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 PRESENTATION
 REGLEMENT INTERIEUR

 : Le site est actuellement en cours de réfection.

② **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

③ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8.00 €**

Indemnité de déplacement : **38.00 €**

Soit un total de **46.00 €** à régler pour moitié **soit 23.00 € par équipe** (ou **46.00 € par équipe** pour les rencontres ou y a deux arbitres).

④ **PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE**

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ COULEUR FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de **COULEUR ROSE** pour la Coupe Haute-Garonne, les feuilles de **COULEUR VERTE** pour la Coupe de Printemps, les feuilles de **COULEUR JAUNE** pour la Coupe Occitane et les feuilles de **COULEUR BLANCHE** pour le Championnat.

⑦ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes n'apparaissent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑧ CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

⑨ CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir **terminé la vérification des licences** pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

1 1 QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

1 1 REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

1 2 EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes "visiteurs".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE UN MOIS ET DEMI (1.5) AU MAXIMUM (SOIT 6 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées par commission)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)

⇒ Voir en rouge sur tableau les clubs concernés et en dessous la liste des **joueurs disqualifiés**



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE RETRAIT LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
AS DRT	31/10 (1)	07/11 (1)			12/12
	14/11 (1)	29/11 (1)			02/01
ASFP LUSITANOS	17/10 (1)	17/10 (1)			28/11
AGATE FC	30/01(1)	08/02 (1)			20/03
INTERNAT FC	03/01 (1)	30/01 (1)			13/02
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
IO TEAM	10/10 (1)	10/10 (1)			21/11
	23/01 (2)	20/02 (2)	06/03 (2)	06/03(2)	06/03
NIMBA OT	10/10 (2)	07/11 (2)			21/11
	06/02 (3)	20/02 (3)			20/03
FC POTO	06/02 (1)	20/02 (1)	20/03 (1)	20/03 (1)	20/03
RCLSP	23/01 (1)	20/02 (1)	09/03 (1)	13/03 (1)	06/03
SAINT ALBAN	26/09 (1)	03/10 (1)			07/11

16/09 (21)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
16/09 (21)	Licences validées par Commission et récupérées par club
16/09 (21)	Avertissement => délai restant inférieur à 2 semaines avant disqualification Joueurs ou licences validées par commission et non retirés par club
31/10	Date limite pour Traitement complet du dossier
31/10	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du (des) JOUEUR(S)	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
AS DRT	GRANENA Fabrice	695573	A compter du 12/12/2022
	SOUBIELLE Jérôme	55501519	A compter du 02/01/2023
ASFP LUSITANOS	AGUIAR VIEIRA Géovane	921419	A compter du 28/11/2022
AGATE FC	NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry	681801	A compter du 20/03/2023
INTERNAT FC	ADAM Raphaël	985437	A compter du 13/02/2023
	GUIBERT Alexandre	992324	A compter du 20/03/2023
	JAU LIN Geoffrey	992327	
	RAMIREZ Arnaud	992325	
IO TEAM	MESTRE Kévin	55542981	A compter du 21/11/2022
NIMBA O.T	KEITA WAZIR Deen	906392	A compter du 21/11/2022
	SOU MAH Mamoudou	810003	
	GBILIMOU Jean Pierre	918046	A compter du 20/03/2023
	MANGANE Mouhamet SOU MAH IBRAHIMA SORY Dominique	992580 992366	
SAINT ALBAN	DAUNIS Nicolas	656627	A compter du 07/11/2022

si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission.

RESULTATS

SEMAINE 12 DU 20/03/2023 AU 24/03/2023

Division Excellence : Journée 13 retour

MECAPROTEC FC		Remis		FC POTO	
ASC CNES		Remis		AJ SAINT-EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	3	USEMA COLOMIERS	
ASEAT		Remis		FC CANTOU'LOUSAIN	

Exempt : PASPORT

Division Promotion Excellence : Journée 13 retour

US AERO FOOT	0	-	1	ATHLETICO TOLOSA A
TOULOUSE SA	1	-	0	DYNAMO FC
O. TOULOUSE	1	-	6	LES SHADOCKS DE SEILH
FORZA VIOLA FC	2	-	2	AGATE FC

Exempt : ALTRAN FOOT

Division Honneur : Journée 13 retour

NIMBA OT	1	-	1	SAINT-ALBAN
FC BALEC	2	-	2	ASFP LUSITANOS
MISTRAL PL	4	-	2	IO TEAM
AS MATRA	3	-	2	TOLOSA DUCKS

Exempt : GRINTA US

Division Promotion : Journée 13 retour

AS DRT		Remis		ASCA
RCLSP	5	-	4	SOPRA STERIA FOOT
INTERNAT FC		Remis		SB FC LAUNAGUET

Trophée des Promotions : Journée 2

LES VIEILLES CANAILLES	1	-	2	AS EVOTEC
------------------------	---	---	---	-----------








RATTRAPAGE

Division : Excellence - Journée 9 aller

AJ SAINT EXUPERY	1	-	1	PASPORT
------------------	---	---	---	---------

Division : Excellence - Journée 11 retour

MECAPROTEC FC	3	-	1	ASC CNES
---------------	---	---	---	----------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Rappel semaine 11 : Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 12

DEUX sorties temporaires, **DIX-SEPT** avertissements et **UNE** exclusion directe pour **13** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre AS MATRA / TOLOSA DUCKS du 21/03/2023 - Honneur - Journée 13 retour :

Pour "*GIFFLE A ADVERSAIRE*"

- EXCLUSION -, puis

Pour "*INSULTE ENVERS LES ADVERSAIRES*"

- EN DEHORS DU TERRAIN -

MARCHADIER Guillaume, licence n°679386, (TOLOSA DUCKS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE (RECTIFICATION)

Une erreur s'est produite dans le dernier bulletin.

Il fallait lire :

US AERO FOOT non représenté depuis le début de la saison.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

AGATE FC

TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

O. TOULOUSE

US AERO FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 14 retour

VIEILLES CANAILLES

AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée "**A définir**" sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques "loupés".



Adresse terrains extérieurs utilisé par les clubs :

ALTRAN FOOT : Blagnac (Synthé) : Stade des Barradels - 2 rue des Cyclamens

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synt) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

GRINTA US : Baziège (Hb) : Chemin de la Plaine d'Amont

INTERNAT FC : Fenouillet (Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

MECAPROTEC FC : Muret (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 avenue Henri Peyrusse

RCLSP : Roques sur Garonne (Hb) : Chemin du stade

SAINT ALBAN : St Alban (Hb) : Stade Faure - rue de Salgareda

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin de la Palanque

SEMAINE 14 DU 03/04/2023 AU 07/04/2023

Division : Excellence - Journée 14 retour

FC POTO	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé.	Ve 07/04	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 05/04	20h00
ASC CNES	PASPORT	Sordelo St	Me 05/04	19h45
AJ SAINT EXUPERY	ASEAT	Sordelo Hb	Me 05/04	19h45

Exempt : FC CANTOU'LOUSAIN

Division : Promotion Excellence - Journée 14 retour

SHADOCKS DE SEILH	ALTRAN FOOT	Seilh Synthé	Ve 07/04	20h45
AGATE FC	TOULOUSE SA	Sordelo St	Je 06/04	19h45
DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	(Joué le 16/03)		
O. TOULOUSE	US AERO FOOT	Remis		

Exempt : ATHLETICO TOLOSA A

Division : Honneur - Journée 14 retour

ASFP LUSITANOS	MISTRAL PL	Castelginest Hb	Lu 03/04	20h30
GRINTA US	SAINT ALBAN	Baziège Hb	Lu 03/04	20h30
IO TEAM	AS MATRA	Stadium n°4 Synthé	Je 06/04	20h15
TOLOSA DUCKS	NIMBA OT	Lardenne Synthé.	Me 05/04	19h45

Exempt : FC BALEC

Division : Promotion - Journée 14 retour

SB FC LAUNAGUET	SOPRA STERIA FOOT	Launaguet Hb	Lu 03/04	20h15
VIEILLES CANAILLES	AS DRT	M.Cerdan St	Lu 03/04	19h45
AS EVOTEC	INTERNAT FC	Fenouillet Hb	Lu 03/04	20h00

Trophée des Promotions : Journée 3

RCLSP	ASCA	Roques Hb	Lu 03/04	20h30
-------	------	-----------	----------	-------

SEMAINE 15 DU 11/04/2023 AU 14/04/2023

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : 1/4 de finale

MECAPROTEC FC	AGATE FC	Remis		
FORZA VIOLA FC	FC POTO ou DYNAMO FC	Stadium n°4 Synthé	Je 13/04	19h45

Coupe de Printemps : 1/4 de finale

FC POTO (F7) RCLSP Barran Hb Ma 11/04 19h45

Division : Excellence - Journée 11 retour

FC CANTOU'LOUSAIN USEMA COLOMIERS UT3 Paul Sabatier Hb Ve 14/04 19h45

Division : Excellence - Journée 13 retour

AJ SAINT EXUPERY ASC CNES Sordelo Hb Me 12/04 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 11 retour

AGATE FC O. TOULOUSE Sordelo St Me 12/04 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 12 retour

TOULOUSE SA SHADOCKS DE SEILH R. Barran Ve 14/04 19h45

Division : Honneur - Journée 10 retour

NIMBA OT MISTRAL PL Sordelo St Je 13/04 19h45

Division : Honneur - Journée 11 retour

FC BALEC TOLOSA DUCKS Sordelo Hb Je 13/04 19h45

Division : Promotion - Journée 13 retour

AS DRT ASCA Lardenne Synthé Me 12/04 19h45